

# LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION

## ÉCOLE, PROMESSE D'@VENIR

### DESCRIPTION

Les psychologues de l'Éducation sont des professionnels de la psychologie, détenteurs du titre de psychologue (Master 2 en Psychologie ou équivalent reconnu).

Ils se réfèrent au code de déontologie de la profession et sont inscrits au registre ADELI de leur département.

Reconnus et mentionnés dans le Statut de l'Enseignement Catholique, ils sont représentés au Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) par l'Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique (ANPEC). Que ce soit à ce titre ou plus généralement dans leur pratique quotidienne, ils exercent pleinement leur « *participation différenciée à la mission éducative commune* », au service des communautés éducatives.

Désireux de prendre en compte les évolutions sociétales et d'y prendre leur part, les psychologues de l'Éducation ont le souci de se former régulièrement dans les multiples champs de leurs interventions.

Leur champ d'exercice varié a fait l'objet de publications régulières au sein de l'Enseignement Catholique, permettant de définir leur place dans l'institution, de préciser leur articulation avec les autres professionnels et de rappeler leur cadre éthique.

Orientations  
2017-2020